

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1964.—La statistique détaillée et comparable qui donne les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté est disponible depuis 1953; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, la résidence et la nationalité antérieure de ces personnes. Le nombre de postulants varie d'une année à l'autre, mais il est reconnu que 40 p. 100 environ des immigrants arrivés au pays depuis dix ans et qui sont admissibles à la citoyenneté canadienne sont devenus des Canadiens.

Des 64,334 personnes admises à la citoyenneté en 1964, moins de 1 p. 100 avaient immigré au Canada avant 1921, 2 p. 100 durant la période 1921-1940, 7 p. 100 de 1941 à 1950 et 90 p. 100 depuis 1950. Voici leur répartition par région: 2 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 18 p. 100 au Québec, 54 p. 100 en Ontario, 14 p. 100 dans les provinces des Prairies et 12 p. 100 en Colombie-Britannique. Un peu plus de 87 p. 100 résidaient dans les centres urbains.

Environ 18 p. 100 des personnes naturalisées en 1964 étaient des ressortissants des pays du Commonwealth, 16 p. 100 de l'Italie, 13 p. 100 de l'Allemagne, 10 p. 100 des Pays-Bas, 7 p. 100 de la Hongrie, 5 p. 100 de la Grèce et 5 p. 100 de la Yougoslavie. La majorité des personnes qui se sont déclarées «apatrides» étaient nées en Pologne, en U.R.S.S., en Yougoslavie, en Hongrie, en Allemagne, en Tchécoslovaquie ou en Roumanie.

Parmi les hommes ayant obtenu leur certificat de citoyenneté en 1964, 45 p. 100 travaillaient à la fabrication et à la mécanique, 12 p. 100 occupaient un emploi dans les services et amusements, 11 p. 100 exerçaient des professions libérales ou de la technologie, 9 p. 100 étaient manœuvres, 6 p. 100 administrateurs ou assimilés, les employés de bureau, 5 p. 100, et les cultivateurs et employés agricoles en comptaient 4 p. 100 chacun. Chez les femmes, 47 p. 100 étaient ménagères et, parmi celles qui travaillaient en dehors du foyer, 32 p. 100 étaient occupées à la fabrication et emplois connexes, 26 p. 100 dans les services et amusements, et 24 p. 100 dans les bureaux.

4.—Personnes admises à la citoyenneté en 1963 et 1964, suivant la province de résidence et la période d'immigration au Canada

Année et résidence	Période d'immigration						Nées au Canada ¹	Total
	Avant 1921	1921-1930	1931-1940	1941-1950	1951-1960	1961-1963		
1963								
Domiciliées au Canada	459	851	302	4,916	61,765	984	103	69,380
Terre-Neuve.....	1	—	2	11	132	9	—	155
Île-du-Prince-Édouard.....	1	2	—	9	59	1	—	72
Nouvelle-Écosse.....	2	6	8	54	351	14	—	435
Nouveau-Brunswick.....	3	5	3	58	257	13	4	343
Québec.....	58	120	32	541	11,737	170	24	12,682
Ontario.....	112	287	110	2,449	33,052	536	26	36,572
Manitoba.....	52	68	30	283	2,473	44	11	2,961
Saskatchewan.....	39	82	12	118	849	14	12	1,126
Alberta.....	81	155	59	637	5,337	52	11	6,332
Colombie-Britannique.....	110	124	46	750	7,316	126	15	8,487
Yukon et T. N.-O.....	—	2	—	6	202	5	—	215
Domiciliées hors du Canada	1	—	1	18	61	4	3	88
Total, naturalisées	460	851	303	4,934	61,826	988	106	69,468

¹ Ne comprend que des femmes, Canadiennes de naissance, qui ont perdu leur citoyenneté par mariage.